

Description

Le conservateur ou la conservatrice des monuments historiques préserve, entretiennent et étudient des monuments, sites et biens culturels de toutes époques tels que châteaux, sites archéologiques, jardins, maisons typiques, fontaines, décors intérieurs ou extérieurs, etc. Ils supervisent le repérage des objets à protéger ainsi que les procédures de classement et définissent les mesures de protection adéquates. Tout en veillant à l'application et au respect des législations en vigueur en matière de protection du patrimoine, ils suivent et contrôlent les travaux de restauration ainsi que les projets de construction ou de transformation déposés auprès des services cantonaux et communaux des affaires culturelles ou de l'aménagement du territoire.

Leurs principales activités consistent à :

Recensement

- organiser le repérage et l'étude des monuments, sites bâtis et biens culturels en collaboration avec les autorités concernées;
- coordonner la procédure de recensement (vérification de l'état de conservation des immeubles repérés lors de visites sur le terrain, recherche d'informations historiques, évaluation et classement selon les caractéristiques et le degré d'importance de l'objet, etc.);
- gérer les données et la documentation (photos, archives, plans, etc.) des recensements patrimoniaux;
- tenir à jour l'inventaire des monuments historiques protégés et des biens culturels;

Protection

- identifier et étudier toute répercussion potentielle de l'aménagement du territoire, de la politique énergétique sur la construction, etc. sur les monuments classés ou les sites protégés;
- examiner la faisabilité des projets de construction ou de transformation en collaboration avec les architectes, les urbanistes-aménagistes et la police des constructions, et veiller à leur compatibilité avec la législation et les règles déontologiques en matière de protection du patrimoine;
- définir les conditions d'intervention nécessaires afin de ne pas porter atteinte aux caractéristiques de l'objet et élaborer des programmes de conservation-restauration;
- constituer une documentation technique et scientifique liée à la préservation des monuments historiques;
- gérer les budgets, en particulier les subventions cantonales et fédérales pour la conservation et la protection de biens culturels;

Conseil et mise en valeur

- suivre, sur le plan technique et administratif, les travaux de transformation et les opérations de restauration autorisés;
- fournir une expertise aux maîtres d'ouvrages, architectes et artisans sur les chantiers concernant des questions particulières, par exemple dans le domaine des matériaux et des techniques anciennes;
- contribuer à la sensibilisation du public aux objectifs et aux enjeux de la conservation du patrimoine, notamment au moyen de publications scientifiques et de manifestations (colloques, portes ouvertes, etc.).

Environnement de travail

Les conservateurs des monuments historiques supervisent et coordonnent le travail d'équipes pluridisciplinaires (historiens de l'art, architectes, documentalistes, etc.) et sont amenés à effectuer de fréquents déplacements sur le terrain. Impliqués dans le cadre de législations cantonales et fédérales, ils évoluent dans un environnement de politique publique exposé.

Formation

Il n'existe pas de formation spécifique de conservateur ou de conservatrice des monuments historiques. Un titre HES ou universitaire en architecture, archéologie, histoire ou histoire de l'art constituent de bonnes bases pour occuper cette fonction, mais ne constituent en aucun cas une garantie d'engagement.

Il est possible d'acquérir des connaissances plus spécifiques au domaine de la conservation des monuments dans le cadre de diverses formations et formations postgrades (p.ex. doctorat, Master of Advanced Studies). Il existe notamment un Master en histoire de l'art, orientation conservation et gestion des monuments (4 semestres, Université de Berne) et un MAS en conservation du patrimoine et muséologie (10 mois à temps partiel, Genève). L'ETH de Zurich offre également des formations liées au patrimoine architectural.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/uni et www.orientation.ch/postgrades.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Curiosité intellectuelle
- Capacité d'analyse
- Esprit de synthèse
- Sens critique
- Aptitude à travailler en équipe
- Aptitude à négocier
- Facilité de rédaction
- Disposition à de fréquents déplacements

Perspectives professionnelles

En Suisse, les conservateurs des monuments historiques travaillent dans les services cantonaux et communaux, au sein des départements de la culture ou des services d'aménagement du territoire. Les postes sont plutôt rares.

Perfectionnement

Une mise à jour continue des acquis dans le domaine de la conservation (matériaux, nouvelles technologies, droit des biens culturels, etc.) est indispensable. L'Office fédéral de la culture (OFC), le Centre national d'information sur le patrimoine culturel (NIKE) et le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS Suisse) proposent régulièrement des cours de formation continue. Les conservateurs des monuments historiques prennent par ailleurs régulièrement part à des colloques et congrès permettant l'échange de savoirs et le réseautage.

Des compétences managériales et de négociation sont de plus en plus requises pour l'exercice de cette profession, de même que des connaissances en administration publique. Il existe à cet égard une large gamme de cours ainsi que de formations certifiantes.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Archéologue UNI/Archéologue UNI
- Artisan en conservation du patrimoine culturel bâti BF/Artisane en conservation du patrimoine culturel bâti BF
- Conservateur de musée UNI/Conservatrice de musée UNI
- Conservateur-restaurateur HES/Conservatrice-restauratrice HES
- Historien de l'art UNI/Historienne de l'art UNI
- Historien UNI/Historienne UNI

Adresses

Centre national d'information sur le patrimoine culturel (NIKE)
Kohlenweg 12
Case postale 111
3097 Liebefeld
Tél.: 031 336 71 11
<http://www.nike-kultur.ch>

ICOMOS Suisse
Conseil international des monuments et des sites
Secrétariat
3000 Berne
Tél.: 031 508 10 15
<http://www.icomos.ch/fr/>

Office fédéral de la culture (OFC)
Hallwylstrasse 15
3003 Berne
Tél.: 058 462 92 66
<http://www.bak.admin.ch>